



Paul MAGNETTE
Président

Monsieur Edgar FONCK
Directeur
Association pour la Promotion de la
Francophonie en Flandre
Spreeuwenlaan, 12
8420 De Haan

Le 12 mars 2014
V/Réf. :
N/Réf. : PM/AP/OL/MR/12725 - IND
A rappeler s.v.p.

Monsieur le Directeur,

Votre courrier concernant les francophones de Flandre m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

Vous trouverez, en annexe, les réponses du Parti Socialiste à votre questionnaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Paul MAGNETTE

Question 1

Treize ans après avoir signé la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe, la Belgique ne l'a pas encore ratifiée. Quelle est la position de votre parti sur cette question ?

Le PS continuera à demander la ratification par la Belgique de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe. Il s'agit d'un engagement précis qui figure dans notre programme.

Question 2

La Belgique n'a toujours pas précisé si elle acceptait ou si elle refusait les recommandations de l'ONU de ratifier la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Qu'en pensez-vous ?

L'acceptation par la Belgique des recommandations de l'ONU est tributaire de l'accord des partis néerlandophones représentés au sein du gouvernement fédéral, dont l'on connaît les importantes réticences vis-à-vis de la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales et des autres textes de portée similaire.

Question 3

Le prochain Examen périodique universel (EPU) de la Belgique aura lieu début 2016. Lorsqu'on sait que notre pays doit remettre son rapport à l'ONU pour la fin du mois d'octobre 2015 et qu'il lui faut au moins un an pour le préparer, cela signifie que les premières discussions débiteront au lendemain des élections de mai 2014.

a) Considérez-vous que la question des minorités doit être abordée dans ce rapport ?

Il est évident, pour le PS, que la question des minorités devrait être abordée dans ce rapport sur les pratiques en matière de Droits de l'Homme.

b) De quelle manière la société civile doit-elle être impliquée dans la rédaction du rapport de notre pays, pour que l'on puisse effectivement parler de transparence et de concertation étroite ?

L'on sait que sur ces questions, la société civile se montre elle-même hélas souvent fort divisée. Cela étant, si le climat communautaire consécutif aux prochaines élections permet un débat apaisé sur ces enjeux en impliquant la société civile, tout le monde aurait à y gagner.

c) Dans le cadre de ce rapport, seriez-vous prêt à ce qu'un large débat soit ouvert sur la question des minorités et d'y inviter des représentants des associations francophones de Flandre, de la Périphérie et des Fourons ?

Un tel débat n'est pas à l'ordre du jour. Il est toutefois certain qu'au-delà des multiples avancées obtenues au profit de la minorité francophone dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat (le régime électoral applicable aux six communes périphériques est constitutionnellement garanti, les électeurs auront la possibilité de voter pour une liste de la circonscription de Bruxelles-Capitale, l'assemblée générale du Conseil d'Etat devient compétente pour le

contentieux administratif relatif aux 6 communes périphériques, une nouvelle procédure de nomination des bourgmestres est organisée, les droits des francophones de Hal-Vilvorde conservent la possibilité d'être traités et jugés dans leur propre langue, plusieurs avancées sont prévues pour améliorer l'emploi des langues en matière civile, etc.), le PS veillera à la consolidation de la pacification communautaire et au respect des droits des francophones de la périphérie bruxelloise et des Fourons, afin de les préserver de toute tracasserie et vexation communautaire. L'enseignement dans les écoles francophones y sera également préservé. De nouveau, il s'agit là d'un engagement clair qui figure expressément dans notre programme.

Question 4

Que pensez-vous du fait que le Parlement flamand ait refusé d'acter la désignation du nouveau représentant de l'Union des Francophones (UF) à la Commission nationale du Pacte culturel ?

La désignation des membres de la CNPC relève de l'autonomie et de la responsabilité des parlements communautaires, en l'occurrence du Parlement flamand. L'on ne peut donc hélas que prendre acte de ce refus de désigner le représentant de l'UF.

Question 5

La création d'un Institut national des Droits de l'Homme pourrait-elle, selon-vous, faire avancer la question des minorités en Belgique ?

La création de l'Institut national des Droits de l'Homme est actuellement en discussion. Nous pensons effectivement qu'il pourra contribuer à faire avancer la question des minorités en Belgique et ailleurs.

Question 6

Votre parti est-il favorable à l'instauration d'une circonscription fédérale ?

Oui. La création d'une circonscription électorale fédérale figure d'ailleurs dans notre programme. Nous pensons qu'il faut des mécanismes qui responsabilisent les femmes et les hommes politiques actifs au niveau fédéral devant l'ensemble des citoyens concernés, quelle que soit la région de leur domicile. Actuellement, les électeurs ne peuvent voter que pour les candidats de leur propre région linguistique et c'est un vrai problème. Le PS propose donc de prévoir que 15 membres de la Chambre des représentants soient élus dans une circonscription fédérale pour permettre aux Belges, qu'ils soient domiciliés en Wallonie, à Bruxelles ou en Flandre, de voter pour la femme ou l'homme politique qu'ils souhaitent.